

## AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,


- à la demande de : M. Fabien LOISEAU  
5 rue de l'Océan  
85170 BELLEVIGNY
- pour le compte de : M. Fabien LOISEAU  
5 rue de l'Océan  
85170 BELLEVIGNY
- Ets chargée des travaux : /
  
- Pour le chantier :
  - Lieux des travaux : Rue Georges Clemenceau / Chemin des Ajoncs
  - Objet des travaux : Stationnement véhicule(s)
  - Date des travaux : Du 12/05/2023 au 12/06/2023
  - Durée des travaux : 31 jours

**Autorise** la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier et l'affichage de la présente autorisation par le demandeur sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- Les 2 places de stationnement devant sa propriété (maison) rue Georges Clemenceau
- Sur le chemin des Ajoncs, en bordure de trottoir, le stationnement est autorisé ponctuellement suivant les besoins de chantier en laissant 1,50 m de trottoir libre
- **Un état des lieux sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

*La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)*

Le 12 mai 2023  
Le Maire,  
Philippe BRIAUD



Ampliation : Pétitionnaire et Mairie – Services Techniques